



NATIONAL CAPITAL COMMISSION
COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

TENDER ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 12, 2023

Page 1 of 4

ADDENDUM No. 5

ADDENDA À LA SOUMISSION

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 12 avril 2023

Page 1 de 4

ADDENDA no. 5

The following shall be read in conjunction with and shall form an integral part of the Tender / Proposal and Contract Documents:

Note: To allow proponents that could not attend the April 5 site visit, a second non-mandatory (optional) site visit is scheduled for April 19, 2023 at 10 am Ottawa time. Notes from the April 5 site visit are included at the end of this addendum.

CLARIFICATION: Tender package page 12 of 198 Section 1.4 Evaluation Methodology, text refers to Appendix III which should refer to Appendix II. Please change Appendix III to Appendix 11 (3 times)

Q1. The foundation elements associated with former structures located within the excavation area are not well defined or quantified. Waste concrete is considered C&D waste and is not classified as "soil" material at receiving facilities. Given the discrepancy in tipping fees for contaminated soil and waste concrete, can the NCC provide 2 additional tender items for management of foundation elements:

- Excavate, breaking, loading, trucking and disposal of non-hazardous contaminated concrete waste.
- Excavate, breaking, loading, trucking

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appel d'offres et des documents relatifs au contrat :

Note : Une 2^e visite des lieux non obligatoire (optionnelle) est cédulée pour le 19 avril, 2023 à 10hres, heure d'Ottawa pour permettre aux intéressés qui n'ont pas pu se rendre à la visite des lieux du 5 avril dernier. Les notes de la visite des lieux du 5 avril sont inclus à la fin de cet addenda.

CLARIFICATION : Dans le document d'appel d'offre, page 12 de 212, Section 1.4 Méthodologie d'évaluation, le texte se réfère à l'annexe III, ceci est une erreur. Stp changer annexe III à annexe II (3 fois).

Q1. Les éléments de fondation associés aux anciennes structures situées dans la zone d'excavation ne sont pas bien définis ou quantifiés. Les déchets de béton sont considérés comme des déchets de C&D et ne sont pas classés comme des matériaux " terreux " dans les installations de réception. Compte tenu de la différence entre les redevances de déversement pour les sols contaminés et les déchets de béton, la CCN peut-elle fournir deux éléments d'appel d'offres supplémentaires pour la gestion des éléments de fondation ?

- Excavation, cassage, chargement, camionnage et élimination des déchets de béton contaminés

CONTRACT ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 12, 2023

Page 2 of 4

ADDENDUM No. 5

ADDENDA AU CONTRAT

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 12 avril 2023

Page 2 de 4

ADDENDA no. 5

and recycling of clean concrete.

A1. It is anticipated that there will be up to 350 linear meters of poured concrete foundation walls and up to 3,000 m² of concrete slab to be broken and removed. Based on typical construction, it can be assumed that there will be up to 150 m³ of foundation wall and associated footings as well as up to 500 m³ of concrete building slab. Given that most of the material is affected by the presence of a tar membrane, it should be assumed that all concrete will require waste disposal. The contractor shall break the concrete to a size that can be mixed with the contaminated soil for disposal as contaminated soil. The effort to excavate, break, load, transport and dispose of the concrete building elements shall be accounted for in the unit rates for excavation and transportation or disposal of overburden material, as appropriate (Pay Items 4, Sub-Items 4.1 and 4.2 of Section 00300 of the Specifications).

Q2. Further to Item 2 above, has the NCC completed TCLP testing of the tar substance to confirm if concrete coated in tar can be disposed as solid, non-hazardous waste?

A2. The results of the TCLP analysis can be found within the Test Pit Technical Memorandum (WSP, February 2023). Refer to Section 011100 Item 1.8.1.5 of the Specifications.

Q3. Section 013513 indicates turtle fence

non dangereux.

b. Excavation, cassage, chargement, camionnage et recyclage du béton propre.

R1. On s'attend à ce qu'il y ait jusqu'à 350 mètres linéaires de murs de fondation en béton coulé et jusqu'à 3 000 m² de dalles de béton à casser et à enlever. Sur la base d'une construction typique, on peut supposer qu'il y aura jusqu'à 150 m³ de murs de fondation et de semelles associées, ainsi que jusqu'à 500 m³ de dalles de béton. Étant donné que la plupart des matériaux sont affectés par la présence d'une membrane de goudron, on peut supposer que tout le béton devra être éliminé. L'entrepreneur brisera le béton de manière à ce qu'il puisse être mélangé à la terre contaminée en vue de son élimination en tant que terre contaminée. L'effort d'excavation, de cassage, de chargement, de transport et d'élimination des éléments de construction en béton sera pris en compte dans les taux unitaires pour l'excavation et le transport ou l'élimination des morts-terrains, selon le cas (postes de paiement 4, sous-postes 4.1 et 4.2 de la section 00300 des spécifications).

Q2. En plus du point 2 ci-dessus, la CCN a-t-elle effectué des tests TCLP sur la substance goudronneuse afin de confirmer si le béton enduit de goudron peut être éliminé comme un déchet solide et non dangereux ?

R2. Les résultats de l'analyse TCLP figurent dans le mémorandum technique sur les puits d'essai (WSP, février 2023). Se référer à la section 011100, article 1.8.1.5 des spécifications.

Q3. La section 013513 indique que la clôture à

CONTRACT ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 12, 2023

Page 3 of 4

ADDENDUM No. 5

must be installed prior to May 1. Does the NCC anticipate this project will be awarded to meet this deadline? If turtle fence is not installed by May 1 what is the contingency plan?

A3. Refer to Addendum 4, Question 5.

Q4. Proponents are required to submit their proposed Algonquin participation for work performed on this project. Is there a penalty in place if the successful proponent does not achieve their proposed level of Algonquin participation?

A4. The proposed Algonquin participation for work performed on this project becomes part of the resulting contract for the recommended bidder. Prior to contract award, the recommended bidder must sign a joint attestation with the Algonquin firm(s) and/or Algonquin individuals to attest the work will be performed as per their bid. This becomes contractually binding, and a Contractor may be held in default of contract if they fail to meet their contractual obligations for Algonquin participation.

Q5. At the west excavation limits (adjacent to 149 Middle Street) there is a steep drop off and stone retaining wall. Has the NCC completed a structural assessment of point load restrictions and setback distances to safely excavate and remove foundations from this area?

A5. No structural assessments have been completed. The expectation is that

ADDENDA AU CONTRAT

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 12 avril 2023

Page 3 de 4

ADDENDA no. 5

tortues doit être installée avant le 1er mai. La CCN prévoit-elle que le projet sera attribué dans les délais prévus ? Si la barrière à tortues n'est pas installée avant le 1er mai, quel est le plan d'urgence ?

R3. Voir l'addenda 4, question 5.

Q4. Les soumissionnaires sont tenus de présenter leur proposition de participation au programme Algonquin pour les travaux effectués dans le cadre de ce projet. Une pénalité est-elle prévue si le promoteur retenu n'atteint pas le niveau de participation Algonquin qu'il a proposé?

R4. La participation Algonquine proposée pour les travaux réalisés dans le cadre de ce projet fait partie intégrante du contrat conclu avec le soumissionnaire recommandé. Avant l'attribution du contrat, le soumissionnaire recommandé doit signer une attestation conjointe avec la/les entreprise(s) algonquine(s) et/ou les personnes algonquines afin d'attester que le travail sera effectué conformément à leur offre. Cette attestation devient contractuelle et le contractant peut être considéré comme n'ayant pas respecté le contrat s'il ne remplit pas ses obligations contractuelles en matière de participation des Algonquins.

Q5. À la limite ouest de l'excavation (près du 149, rue Middle), il y a un dénivelé abrupt et un mur de soutènement en pierre. La CCN a-t-elle effectué une évaluation structurale des restrictions relatives aux charges ponctuelles et des distances de recul afin d'excaver et d'enlever les fondations en toute sécurité dans cette zone?

R5. Aucune évaluation structurale n'a été réalisée. On s'attend à ce que le substrat rocheux

CONTRACT ADDENDUM

Victoria Island Remediation Phase 3a

NR215

April 12, 2023

Page 4 of 4

ADDENDUM No. 5

bedrock is shallow and near surface in the area approaching the stone channel wall. Exploratory test pits will be undertaken by the Contractor to confirm the exact conditions approaching this wall and the NCC will provide further guidance at that time. The Contractor can assume that no additional structural support or special excavation procedures will be required to complete the work in relation to this item. Additionally, no excavation beyond/below the top of the steep slope will be required.

Q6. Please confirm the clean landscaping berm does not require any additional sampling or testing prior to use as clean backfill on site.

A6. No additional sampling or testing is anticipated prior to reuse as clean backfill. However, should testing be required by the Contract Administrator, the Contractor shall not be compensated for delays resulting from testing. Refer to Section 312333.00 Item 3.7.4 of the Specifications.

ADDENDA AU CONTRAT

Ile Victoria restauration du site phase 3a

NR215

Le 12 avril 2023

Page 4 de 4

ADDENDA no. 5

soit peu profond et proche de la surface dans la zone qui s'approche du mur du canal en pierre. Des sondages exploratoires seront effectués par l'entrepreneur pour confirmer les conditions exactes à l'approche de ce mur et la CCN fournira des conseils supplémentaires à ce moment-là. L'entrepreneur peut supposer qu'aucun soutien structurel supplémentaire ni aucune procédure d'excavation spéciale ne seront nécessaires pour achever les travaux relatifs à ce point. De plus, aucune excavation au-delà ou en dessous du sommet de la pente raide ne sera nécessaire.

Q6. Veuillez confirmer que la berme d'aménagement paysager propre ne nécessite pas d'échantillonnage ou d'essais supplémentaires avant d'être utilisée comme remblai propre sur le site.

R6. Aucun échantillonnage ou test supplémentaire n'est prévu avant la réutilisation en tant que remblai propre. Toutefois, si des tests sont exigés par l'administrateur du contrat, le contractant ne sera pas indemnisé pour les retards résultant de ces tests. Se référer à la section 312333.00, point 3.7.4 des spécifications.

Nathalie Rheault

Senior Contract Officer / Agent principal de contrats
Procurement Services / Services de l'approvisionnement
Corporate Services Branch / Direction des services généraux

MEETING MINUTES

5 April 2023

10:00 am – 11 am

Non-Mandatory (Optional) Site Visit

Environmental Remediation - Phase 3a, Victoria Island, Ottawa, ON

NCC Attendees: Allison Myatt, Senior Project Advisor

- Bidders were notified that no sign in sheet was required as the site visit was non-mandatory;
- To ensure fairness to bidders who could not attend, the NCC representative indicated that they would not be going over the specifications in any level of detail, nor would they be answering any questions or having any side conversations with smaller groups or individuals. All questions about the project to are to be sent directly to NCC Procurement Officer and will be answered through official addendums;
- Bidders were reminded that 3 addendums with Q&As are currently posted;
- Bidders were notified that a 4th addendum is expected in the coming days to address additional questions recently received;
- Bidders were reminded to review the tender posting on a regular basis to ensure they have the most up-to-date information;
- It was recognized that Victoria Island is a place of special significance to the Algonquin First Nation and therefore very important to the NCC to have Algonquin participation in the project. The tender documents outline how to engage the Algonquin First Nation. Any questions about the process must be sent to the NCC Procurement Officer;
- Victoria Island is a closed site (no public access) so following the site visit, no additional access will be provided;
- The scope was discussed at a high level:
 - Work generally includes excavation and off-site disposal of contaminated soil located in the greenspace area north of Middle Street, west of Portage Bridge;
 - The berm located on the northeast side of the site has been characterized and is clean material. This soil is to be segregated as per the directions provided in the specifications for reuse back in in the excavation.
 - Following excavation, the site is to be backfilled with clean soil to specified grades.
 - Fencing is to be removed and/or installed at various locations across the site. Care will need to be taken not to damage grass in previously remediated areas.
- Four elements of the project were specifically highlighted:
 - Hydro Poles – Three hydro poles are located on the southwest side of the site, two of which are active. Procedures for excavating around the active power poles is provided in the specifications;
 - Archaeology – Two areas on the site will require archaeological monitoring during excavation. The NCC will conduct the monitoring so the contractor will need to coordinate with the NCC archaeologist. The NCC will provide a brief archaeological training session in advance of construction to contractors are familiar with what may be encountered on-site.

- Geoheritage - the bedrock on the site contains unique geological features that must be protected and recorded prior to backfilling. Procedures for bedrock protection during excavation are provided in the specifications. The NCC will retain geologists to record the bedrock surface. The contractor will need to coordinate bedrock recording with the geologist prior to backfilling. In addition, the exposed bedrock on the southeast side of the site is designated as an Area of Natural and Scientific Interest by the Province of Ontario so this bedrock must be protected.
- Concrete Foundations – former concrete building foundations are expected to be encountered during the excavation. Some of the concrete slabs contain tar. Refer to Addendum 3 for more information. Payment for breaking and disposal of concrete elements is captured under Section 00300, Item No. 4, Sub-Item 4.1 and 4.2 of the Specifications. Any additional questions regarding the concrete should be submitted to the NCC Procurement Officer.
- Bidders were encouraged to walk the site.

Visite non obligatoire (facultative) du site

Réhabilitation environnementale - Phase 3a, île Victoria, Ottawa (Ontario)

Représentant de la CCN: Allison Myatt, Agent de l'environnement principal

- Les soumissionnaires ont été informés qu'ils ne devaient pas s'identifier à travers une feuille de présence puisque la visite du site n'était pas obligatoire;
- Afin d'assurer l'équité envers les soumissionnaires qui ne pouvaient pas être présents, les représentants de la CCN ont indiqué qu'ils n'examineraient pas les spécifications en détail, qu'ils ne répondraient pas aux questions et qu'ils n'auraient pas de conversations avec des petits groupes ou des particuliers. Toutes les questions concernant le projet doivent être envoyées directement à l'agent d'approvisionnement de la CCN et seront répondues dans les addendas officiels;
- Il a été rappelé aux soumissionnaires que 3 addendas avec questions et réponses sont actuellement en ligne;
- Les soumissionnaires ont été informés qu'un quatrième addendum est attendu dans les prochains jours pour répondre aux questions supplémentaires récemment reçues;
- Il a été rappelé aux soumissionnaires de consulter régulièrement l'affichage des appels d'offres pour s'assurer qu'ils disposent des informations les plus récentes;
- Il a été reconnu que l'île Victoria est un lieu d'une importance particulière pour la Première Nation algonquine et qu'il est donc très important pour la CCN que les Algonquins participent au projet. Les documents d'appel d'offres décrivent la façon d'inclure la Première Nation algonquine. Toute question concernant le processus doit être envoyée à l'agent d'approvisionnement de la CCN;
- L'île Victoria est un site fermé (pas d'accès public), donc après la visite du site, aucun accès supplémentaire ne sera fourni;
- L'étendue des travaux a été discutée à un haut niveau :
 - Les travaux comprennent généralement l'excavation et l'élimination hors site du sol contaminé situé dans l'espace vert au nord de la rue Middle, à l'ouest du pont du Portage ;
 - La berme située au nord-est du site a été caractérisée et constitue un matériau propre. Ce sol doit être séparé selon les directives fournies dans les spécifications pour être réutilisé dans l'excavation.
 - Après l'excavation, le site doit être remblayé avec de la terre propre aux niveaux spécifiés.
 - Les clôtures doivent être enlevées et/ou installées à différents endroits du site. Il faudra veiller à ne pas endommager l'herbe dans les zones précédemment assainies.
- Quatre éléments du projet ont été spécifiquement soulignés:

- Pôles hydroélectriques - Trois pôles hydroélectriques sont situés sur le côté sud-ouest du site, dont deux sont actifs. Les procédures d'excavation autour des poteaux électriques actifs sont indiquées dans les spécifications;
 - Archéologie - Deux zones du site devront faire l'objet d'une surveillance archéologique pendant les travaux d'excavation. La CCN effectuera la surveillance et l'entrepreneur devra donc se coordonner avec l'archéologue de la CCN. La CCN offrira une brève séance de formation en archéologie avant la construction afin que les entrepreneurs se familiarisent avec ce qu'ils pourraient rencontrer sur le site.
 - Géopatrimoine - Le substrat rocheux du site contient des caractéristiques géologiques uniques qui doivent être protégées et enregistrées avant le remblayage. Les procédures de protection du substratum rocheux pendant l'exaction sont fournies dans les spécifications. La CCN retiendra les services de géologues pour enregistrer la surface du substratum rocheux. L'entrepreneur devra coordonner l'enregistrement du substratum rocheux avec le géologue avant le remblayage. De plus, le substrat rocheux exposé du côté sud-est du site est désigné comme zone d'intérêt naturel et scientifique par la province de l'Ontario et doit donc être protégé.
 - Fondations en béton - d'anciennes fondations de bâtiments en béton devraient être rencontrées au cours de l'excavation. Certaines dalles de béton contiennent du goudron. Se référer à l'addendum 3 pour plus d'informations. Le paiement pour le démantèlement et l'élimination des éléments en béton est pris en compte dans la section 00300, article 4, sous-élément 4.1 et 4.2 des spécifications. Toute question supplémentaire concernant le béton doit être soumise à l'agent d'approvisionnement de la CCN.
- Les soumissionnaires ont été encouragés à se rendre sur le site.